

N/REF : 25/02/2026 9H47 C:000003 I:80041
V/REF : AC/C40896
V/Email reçu le Mercredi 25/02/2026 à 9H47

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. AZN
IMMEUBLE : RESIDENCE AZENOR-AZN
4, RUE DU TRIEUX
.
35830 BETTON

Rennes, le 31 Mars 2026

Référence Marché: 024071-ELT-003
LOCALISATION : 4 RUE DU TRIEUX - LOGT VACANT SUR PASS AU 26/03
LOGEMENT N° 106675, PORTE N°25, 2° ÉTAGE, TYPE 2
MOTIF : TRAVAUX DE MISE EN SÉCURITÉ NÉCESSAIRE A L'OBTENTION DU CONSUEL
Donneur d'ordre : Mme S FARUEL

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur l'installation électrique.

INTERVENTION DU 11/03
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
TENTATIVE D'ACCES AU LOGEMENT
CONSTAT : LE LOGEMENT N'EST PLUS SUR PASS
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATÉRIEL

INTERVENTION DU 27/03
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
FIXATION D'UNE PRISE DE COURANT AU MUR
CONTRÔLE - BON FONCTIONNEMENT
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATÉRIEL

OBSERVATIONS : AT LCOMPTER Email envoyé le 27/03/26 à 16H39 Mme S FARUEL
AT LGESTION Email envoyé le 11/03/26 à 14H11 Mme S FARUEL
1103 : BONJOUR, LE LOGEMENT A T'IL ÉTÉ RELOUÉ ?

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Mise en oeuvre d'un véhicule équipé pour Travaux Electriques et Electromécaniques avec matériel spécifique a ce type d'intervention
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.
Vérification et contrôle de la bonne exécution.
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
2,00	MOE001-H(s) Electricien Hors BPU	1	47,20	94,40
TOTAL H.T.				94,40
T.V.A. a 10,00%				9,44
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>103,84</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre reglement au 30 Avril 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intéret légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.